



**CONSEIL COMMUNAL  
CORBEYRIER**

## Séance extraordinaire du 21 novembre 2025

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

**Procès-verbal  
N°20**

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Morgane Lüthi

### **Ordre du Jour**

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025.
4. Communications du bureau.
5. Préavis municipal 25-14 | Relatif à l'adoption du plan d'affectation communal et de son règlement et du nouveau plan d'alignement.
6. Assermentation de Monsieur Emmanuel Zurowski.

Convoqué par courrier en séance extraordinaire, le Conseil communal s'est réuni ce vendredi 21 novembre 2025 à la salle communale de Corbeyrier. Le président, **Monsieur Jean-Paul Henry**, ouvre la séance à 20h18 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité ainsi que les auditeurs.

### **1. Appel.**

L'appel nominatif fait constater la présence de 21 conseillers.

Excusés : **Mme Jaccard Marie-Claude, M. Valentin Bournoud, M. François Métraux, Mme Isabelle Bournoud, M. Philippe Nicollier, M. Stéphane Minder, M. Alexandre Melet, M. Nathanaël Segui.**

Non excusé : Néant

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Adoption de l'ordre du jour.

**M. Jean-Paul Henry, président** en donne lecture.

**M. Jean-Paul Henry, président**, demande une modification à l'ordre du jour, il désire procéder à l'assermentation de **M. Emmanuel Zuroswki** au point 4 et garder l'ordre des autres points.

**La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité, sans absentions.**

**Vote :** **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025.

La lecture n'est pas demandée.

**Mme Laure-Françoise Vonnez**, pose une question sur la formulation des conclusions du préavis 25-12, refusé. **M. Jean-Paul Henry, président**, lui répond.

**Mme Alexia Tauxe**, relève qu'elle n'est pas notée comme excusée sur le dernier PV.

**M. Jean-Louis Bugnion**, relève que **M. Antoine et Mme Daphné Perrin** ne le sont pas non plus.

**Mme Morgane Lüthi**, secrétaire, fera les modifications du P.V.

**Vote :** **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

## 4. Assermentation de Monsieur Emmanuel Zurowski.

**M. Jean-Paul Henry, président**, lit le serment et **M. Emmanuel Zuroswki** promet de tenir ce serment.

## 5. Communications du bureau.

**M. Jean-Paul Henry, président**, nous lit la lettre de M. Pierre & Sylvette Pollen au sujet du préavis 25-14.

## 5. Préavis municipal 25-14 | Relatif à l'adoption du plan d'affectation communal et de son règlement et du nouveau plan d'alignement.

### Discussion.

**M. Jean-Paul Henry, président**, ouvre la discussion sur ce préavis après avoir donné quelques informations sur la procédure et les suites éventuelles au PaCom.

**M. Claude Mottier**, demande pourquoi c'est au conseil de traiter des litiges entre des particuliers et la Municipalité.

**M. Jean-Paul Henry, président**, lui répond que le conseil est une des autorités de recours habilitée dans ce cas et que la procédure est correcte.

**Mme Monique Tschumi, Syndique**, rappel que lors de la dernière législature, un dossier a déjà été traité de cette manière.

**M. Jean-Paul Henry, président**, précise qu'il est possible de voter sur toutes les oppositions en un bloc si le conseil préfère.

**M. Claude Mottier**, répond qu'afin d'éviter des soucis de voisinage ou autre, il serait plus sage de voter la levée des oppositions d'un bloc.

**M. Vincent Hentsch**, demande des précisions sur les levées ou non des oppositions.

**M. Jean-Paul Henry, président**, lui répond que c'est le Conseil d'Etat Vaudois qui notifiera les décisions aux opposants qui auront un droit de recours dans les 30 jours suivant cette notification.

**M. Sylvain Genillard**, demande si nous devons entendre le rapport de la commission.

**M. Jean-Paul Henry, président**, lui répond que oui de toute façon.

**M. Marc Tauxe**, indique qu'il est contre le fait que nous levons toutes les oppositions en un bloc.

**Mme Sonia Dénéréaz**, insiste sur le fait que lors des dernières séances, elle avait l'impression que de toute façon le PACOM passerait en force au canton.

**Mme Monique Tschumi Syndique**, lui répond que si le PACOM, tel que présenté ne passe pas, le canton sera en droit de dézoner ce qu'il souhaite.

**Mme Daphné Perrin**, demande si la Municipalité à une idée des dédommages que le canton pourrait donner aux propriétaires ? Et si nous pouvons accepter le PACOM sans lever les oppositions.

**M. Jean-Paul Henry, président**, lui répond que oui nous pouvons accepter le préavis sans lever les oppositions.

**Mme Monique Tschumi, Syndique**, lui répond qu'à sa connaissance aucun dédommagement n'a été versé par le canton à ce jour.

**M. Jean-Paul Henry, président**, précise à **Mme Daphné Perrin** que dans certains cas, si des parcelles ont une plus-value, une taxe est prélevée sur ces plus-values et ces taxes pourraient être redistribuées aux propriétaires lésés et que cela est du ressort du canton.

**Mme Monique Tschumi Syndique**, précise que ce système de taxe sur la plus-value se fera sur le plan cantonal et non juste sur la commune.

**Mme Sandrine Chalet**, rapporteur, donne lecture du rapport du préavis au Conseil.

**M. Jean-Paul Henry président**, remercie encore une fois la commission pour son travail.

**M. Claude Mottier**, retire sa demande de lever les oppositions en un bloc, à la suite de la lecture du rapport.

**M. Norbert Charpié**, propose le vote à bulletin secret et souhaite qu'une proposition soit faite en ce sens.

**M. Jean-Paul Henry, président** procède au vote et le vote par bulletin secret est validé car plus d'1/5 des conseillers y sont favorables.

**Mme Monique Tschumi, Syndique**, précise que pour les oppositions 1 et 2, la Municipalité est entrée en matière auprès du canton et que celui-ci a accordé une partie supplémentaire de la parcelle mais pas la totalité.

**M. Jean-Paul Henry président**, informe le conseil de la procédure pour le vote à bulletin secret.

**Mme Monique Tschumi, Syndique**, informe le conseil que l'opposition N°3 a également été traitée favorablement par le canton mais pas en totalité.

**Mme Monique Tschumi, Syndique**, nous informe au sujet de l'opposition N°9, Mme la Syndique a tenté de négocier pour **M. et Mme Fivaz** mais malheureusement cela n'a pas été possible.

**M. Marc Tauxe**, lit au conseil ses constatations sur les oppositions et le PACom.

**Mme Michèle Métraux**, désire exprimer sa tristesse pour les propriétaires lésés.

**M. Sylvain Genillard**, désire s'exprimer également dans le sens de **Mme Michèle Métraux**.

**Mme Monique Tschumi, Syndique**, répond au conseil que depuis 2014 si les citoyens souhaitaient construire ils auraient peut-être dû commencer une construction. Elle admet que la LAT n'était pas très claire.

**M. Norbert Charpié**, fait remarquer que les Suisses ont votés à 60% en faveur de la LAT et que la loi est appliquée et que nous ne pouvons rien y faire.

**M. Jean-Louis Bugnion**, demande ce que c'est l'entreprise GERACO ?

La Municipalité lui répond que c'est une entreprise immobilière.

**M. Marc Tauxe**, relève que l'opposition N° 23 a été établie par **M. Claude-André Bournoud** et non Claude-Alain.

**M. Marc Tauxe**, trouve dommage d'avoir lié le plan d'alignement au PACom mais il ne souhaite pas faire d'amendement.

## Décision :

Vu le préavis municipal 25-14 où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**le Conseil communal vote (à bulletin secret) et décide à 17 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions avec 2 amendements au sujet des oppositions de M. Marc Tauxe et M. et Mme Fivaz qui ne sont pas levées.**

- De lever les oppositions suivantes à l'encontre du Plan d'affectation communal (PAcom) déposée par :
  - Mme Carolin Rossbach et M. Bernhard Stamm  
**Le Conseil accepte à 12 voix pour et 10 contre de lever l'opposition**
  - M. et Mme Rémy et Suzanne Wenger  
**Le Conseil accepte à 15 voix pour et 7 voix contre de lever l'opposition**
  - Mme Olivia Durnat  
**Le Conseil accepte à 14 voix pour, 6 contre et 2 absences de lever l'opposition**
  - M. et Mme Henri-Pierre et Beatrice Müllner  
**Le Conseil accepte à 19 voix pour et 3 contre de lever l'opposition**
  - M. et Mme Jean-Louis et Thérèse Favre  
**Le Conseil accepte à 15 voix pour, 5 contre et 2 absences de lever l'opposition**
  - M. et Mme Pierre et Sylvette Pollen  
**Le Conseil accepte à 15 voix pour, 4 voix contre et 3 absences de lever l'opposition**
  - M. et Mme Laurent et Valérie Fivaz  
**Le Conseil refuse à 18 voix contre, 3 pour et 1 abstention de lever l'opposition**
  - M. et Mme Dominique et Myriam Pfister  
**Le Conseil accepte à 10 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions de lever l'opposition**
  - Mme Sigrid Bertholet  
**Le Conseil accepte à 14 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions de lever l'opposition**
  - M. Pierre-Philippe Ruedin  
**Le Conseil accepte à 14 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions de lever l'opposition**
  - Mmes Patricia et Cindy Ansermoz  
**Le Conseil accepte à 14 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions de lever l'opposition**
  - M. Florian Bournoud pour l'association les Alvéoles  
**Le Conseil accepte à 13 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions de lever l'opposition**
  - GERACO SA  
**Le Conseil accepte à 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention de lever l'opposition**
  - M. Jean-Daniel Ceppi  
**Le Conseil accepte à 16 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention de lever l'opposition**
  - M. Marc Tauxe  
**Le Conseil refuse à 13 voix contre, 4 voix pour et 4 abstentions de lever l'opposition**
  - M. Claude-André Bournoud

**Le Conseil accepte à 13 voix pour, 6 voix contre 3 abstentions de lever l'opposition**

- D'adopter le PACom, son règlement et le plan d'alignement, tels que déposés aux enquêtes publics
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Prochaines séances :      le jeudi 4 décembre 2025  
                                    le jeudi 19 mars 2026  
                                    le vendredi 19 juin 2026

**M. Jean-Paul Henry Président** lève la séance à 22h34

**Pour le Conseil Communal de Corbeyrier**

Jean-Paul Henry  
Présidence

Morgane Lüthi  
Secrétariat